FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS

Communiqué de presse – 20 juin 2025

Suspension des revalorisations : la FFMKR dénonce le sacrifice des kinésithérapeutes sur l'autel de l'irresponsabilité budgétaire

À dix jours de leur entrée en vigueur, les revalorisations des actes de kinésithérapie vont être brutalement suspendues, victimes d'un pilotage budgétaire défaillant de l'Ondam (objectif national de dépenses de l'assurance maladie).

Le dernier avis du comité d'alerte de l'Ondam est sans appel : **en 2025, les prévisions du Gouvernement seront largement dépassées**, à cause de l'augmentation incontrôlée du déficit hospitalier, des dépenses d'indemnités journalières, et de prévisions trop optimistes d'économies sur les médicaments. Lorsqu'un tel dépassement se produit, l'article L.162-14-1-1 du Code de la sécurité sociale oblige l'Assurance maladie à suspendre les revalorisations conventionnelles prévues pour l'année en cours.

Le 1er juillet 2025, les kinésithérapeutes devaient bénéficier d'une nouvelle vague de revalorisations, de l'ordre de +8% sur les actes de kinésithérapie les plus courants. Depuis la signature de l'avenant 7 en 2023, les kinésithérapeutes n'ont bénéficié que d'une augmentation de 3% de leur lettre-clé. La FFMKR rappelle qu'en dix ans, **les kinésithérapeutes ont perdu 20% de pouvoir d'achat, sous l'effet conjugué de l'inflation et de l'absence de revalorisations**.

La FFMKR **dénonce avec la plus grande fermeté le déclenchement de ce mécanisme, qui piétine les engagements conventionnels signés avec l'Assurance maladie. Ce déclenchement aurait pu être évité si l'Ondam avait été fixé à un niveau cohérent.** Entre 2022 et 2024, l'évolution constatée de l'Ondam « soins de ville » était en moyenne de 4,4% (hors dépenses Covid). Pour 2025, le Gouvernement l'a fixée à 2,82%. **Les kinésithérapeutes paient donc à nouveau une gestion budgétaire à courte vue des dépenses de santé**.

Les kinésithérapeutes ont respecté leur part du contrat, signé en 2023 avec l'Assurance maladie : contraintes d'installation, obligations territoriales, mesures d'efficience… Pendant ce temps, les autorités publiques, incapables de maîtriser les dépenses hospitalières et les indemnités journalières, organisent l'austérité sur le dos des soignants libéraux.

C'est l'irresponsabilité budgétaire des pouvoirs publics qui fabrique aujourd'hui l'injustice. Les kinésithérapeutes n'accepteront pas d'être sacrifiés pour masquer les déficits hospitaliers et les dérives budgétaires, largement dénoncées par les parlementaires et la Cour des Comptes depuis des années.

La FFMKR exige le respect des engagements contractuels et activera l'ensemble des leviers pour mobiliser l'ensemble des professions conventionnées, toutes victimes de ce mépris du dialogue social. La FFMKR mobilisera tous les outils juridiques, syndicaux et parlementaires à sa disposition pour garantir l'amélioration du pouvoir d'achat des kinésithérapeutes.

Contacts presse

Sébastien Guérard
president@ffmkr.org
06 03 85 96 28

Vincent Daël
delegue-general@ffmkr.org
06 62 02 34 60